



Championnat Hivernal du Yacht Club de Genève AVIS DE COURSE

Samedi 6 novembre et samedi 4 décembre 2010,
samedi 5 février, samedi 5 mars et samedi 2 avril 2011

1. Organisation

Yacht Club de Genève – Quai de Cologny - CH-1223 Cologny – tel. 022 735 44 38

2. Règles applicables

La régata sera régie par :

Les règles de courses à la voile (RCV 2009-2012)

Les prescriptions de l'autorité nationale (FSV).

Le règlement ACVL-SRS Edition 2009.

Le présent avis de course.

Les instructions de course et leurs annexes.

La règle 26 du RCV est modifiée selon les instructions de course.

La langue officielle est le français.

3. Classification de la manifestation

Le Championnat hivernal est classifié en catégorie C.

4. Classes admises

Classes TCF1, TCF2, TCF3, TCF4 selon le règlement ACVL 2010.

Classes SU (Surprise), GS (Grand Surprise) et TO (Toucan) selon le règlement ACVL 2010 et selon leurs propres règles de monotypie, édictées par leur Aspro.

5. Procédure d'inscription

Les concurrents peuvent s'inscrire par le biais du site Internet www.ycg.ch ou, à défaut, sur formulaire ah doc par correspondance adressée au secrétariat du Yacht Club de Genève, case postale 32, 1223 COLOGNY. A cette occasion, doivent être obligatoirement présentés les documents suivants:

Le numéro de panneau ACVL, le nom du propriétaire, barreur ou responsable, les noms des équipiers et leurs numéros de licence, conformément aux dispositions 19.2 de l'ISAF et du règlement Swiss Sailing, ainsi que pour des raisons de sécurité, l'attestation du nombre de personnes à bord (minimum 3 personnes)

L'autorisation relative à la publicité portée par le yacht conformément à l'article 80 RCV. La finance d'inscription s'élève à CHF 60.- pour le championnat ou CHF 15.- par manche. Elle est désormais unique et applicable à tous les concurrents suisses comme étrangers, l'inscription est gratuite pour les membres actifs du YCG. Date limite d'inscription : le mercredi précédent la manche. Aucune finance d'inscription ne sera remboursée.

6. Instructions de Courses

Les instructions de courses seront disponibles au Club et sur le site.

7. **Parcours : attention – nouvelle procédure**

Samedi 6 novembre 2010 et 5 février 2011 grand parcours :

Parcours 1 (bise) : FLAMME Numérique 1 = Tour Carrée, Anières, Versoix, Port Tunnel, Tour Carrée (bouées à bâbord).

Parcours 2 (vent) : FLAMME Numérique 2 = Tour Carrée, Port Tunnel, Versoix, Anières, Tour Carrée (bouées à tribord).

Samedi 4 décembre 2010, 5 mars et 2 avril 2011 petit parcours:

Parcours 1 (bise) : triangle au large au large de la Tour Carrée, FLAMME Numérique 1 départ en direction du nord, (bouées à bâbord).

Parcours 2 (Vent) : triangle au large au large de la Tour Carrée, FLAMME Numérique 2 départ en direction du Sud, (bouées à tribord).

Bouées de formes cylindriques orange. Aux marques de passage et à l'arrivée, présenter le panneau de course

8. **Départ**

La ligne de départ se situe à la hauteur de Tour Carrée. Elle est délimitée entre le mât « start » du YCG à terre et une bouée située à environ 200 mètres au large.

Horaire prévu : Signal d'avertissement: 12h55

Signal préparatoire: 12h56

Signal de départ: 13h00

L'arrivée

La ligne d'arrivée est située entre le mât « start » du YCG à terre et une bouée située à environ 200 mètres au large.

9. **Clôture**

A 17h00 pour chaque manche.

10. **Réclamations, actions du Comité de Course ou du Jury**

Les réclamations doivent être déposées au plus tard 60 minutes après l'arrivée du voilier réclamant. Les instructions des réclamations seront jugées sur convocation du Jury de course.

11. **Classement, prix et challenges**

1. Un classement en temps réel, par série, pour les classes SU, GS et TO.

2. Un classement en temps compensé toutes classes confondues.

Minimum 5 bateaux inscrits par série. Planche de prix: Boutique La Seiche.

12. **Distribution des prix**

Samedi 2 avril 2011 à 18h00 au Yacht Club de Genève. Les membres d'équipages et/ou propriétaires des bateaux vainqueurs et récompensés sont invités à retirer leurs prix lors de la cérémonie.

13. **Responsabilités**

Les concurrents participent à la régata sous leur entière responsabilité et à leurs propres risques. La décision d'un concurrent de prendre part ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, aussi bien avant, que pendant et après la course.